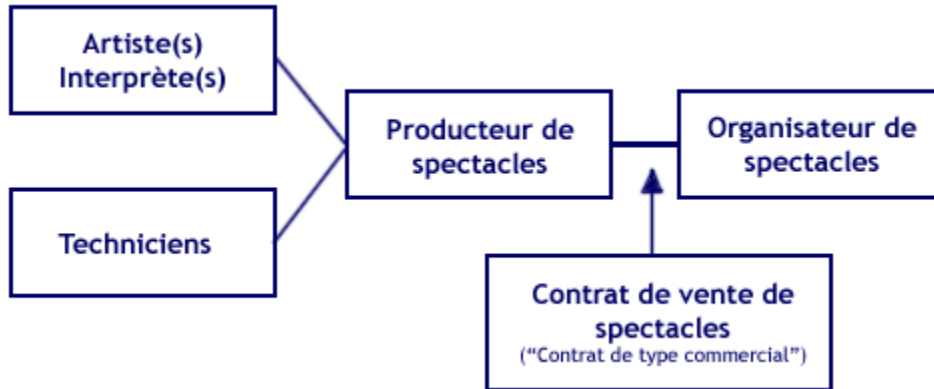


# L'achat de spectacles

Pour éviter les complications administratives liées à l'embauche d'artistes et de techniciens, il est parfois possible d'acheter un spectacle "clefs en main" sur la base d'un contrat de vente ou de coréalisation. La personne, généralement le producteur, avec qui l'on effectue la transaction se charge de verser les rémunérations et les charges sociales et fiscales afférentes. Comment achète-t-on un spectacle ? Quelles sont les règles et précautions à observer ?



Des exemples de contrat (contrat de coproduction, de co-réalisation, ...) peuvent être directement téléchargés sur les sites suivants :

[www.lascene.com](http://www.lascene.com),  
[www.professionnelsduspectacle.com](http://www.professionnelsduspectacle.com),  
[www.horslesmurs.asso.fr](http://www.horslesmurs.asso.fr)